

Les allocataires du Revenu de solidarité active en Île-de-France au 31 décembre 2016

Au titre de décembre 2016, près de 321 300 foyers résidant en Île-de-France bénéficient du Revenu de solidarité active (Rsa socle) versé par les Caisses d'allocations familiales (Caf). La décroissance du nombre de bénéficiaires en glissement annuel se poursuit (- 4,4 %) entre décembre 2015 et décembre 2016. Sur le dernier trimestre de l'année 2016, le nombre d'entrants dans le dispositif augmente après avoir connu une baisse régulière au cours des trois premiers trimestres. Parmi l'ensemble des familles bénéficiaires du Rsa socle, près des trois quarts sont des familles monoparentales.

■ Une diminution trimestrielle du nombre de bénéficiaires du Rsa socle qui se poursuit

Au titre de décembre 2016, le Revenu de solidarité active (Rsa socle) est versé par les Caf d'Île-de-France à près de 321 300 foyers (cf. tableau 1.), soit 5,3 % de la population francilienne ; 162 perçoivent le Rsa jeunes.

En fonction de leurs ressources, les foyers peuvent cumuler la prime d'activité et le Rsa socle ; en effet près de 48 000 foyers allocataires franciliens sont

concernés par ce cumul des deux prestations soit 14,9 % de l'ensemble des bénéficiaires du Rsa socle.

Le nombre d'allocataires de cette composante du Rsa accuse une très légère baisse de - 0,1 % entre septembre et décembre 2016 ; baisse dans la continuité de l'année 2016, le nombre de bénéficiaires ne cessant de diminuer.

Au niveau départemental, c'est la Seine-et-Marne qui voit ses effectifs d'allocataires du Rsa socle se réduire le plus significativement avec - 1,9 % contre + 0,1 % dans le Val-d'Oise.

Tableau 1. Répartition des bénéficiaires du Rsa socle, en Île-de-France, par département, au 31 décembre 2016

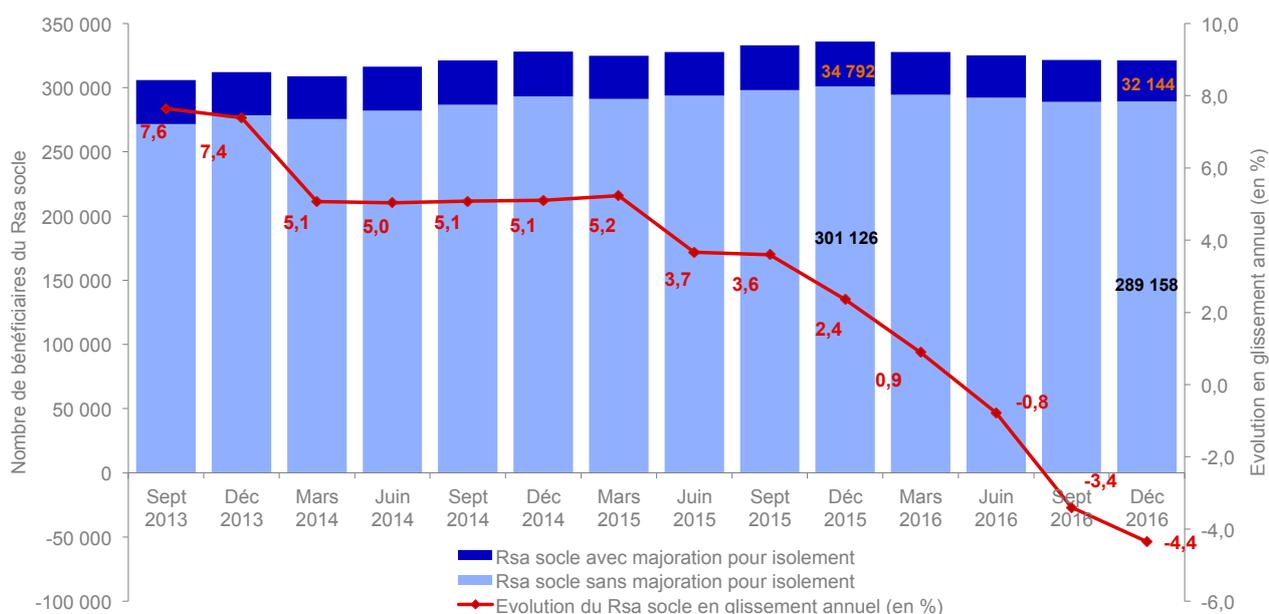
	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Île-de-France
Seulement Rsa socle	52 999	24 968	71 107	33 998	23 742	17 732	21 463	27 305	273 314
Rsa socle + Prime d'activité	10 281	4 777	10 217	5 539	4 535	3 681	4 135	4 823	47 988
Total Rsa socle	63 280	29 745	81 324	39 537	28 277	21 413	25 598	32 128	321 302
Dont Rsa majoré	3 666	2 470	8 520	3 781	3 935	2 247	3 436	4 089	32 144
Dont Rsa jeunes	23	17	30	13	19	16	22	22	162
Personnes couvertes par le Rsa	99 472	53 980	174 275	77 799	60 521	42 291	54 420	69 775	632 533
Évolution 30-09-2016/31-12-2016 (en %)*	-1,0	-1,2	1,0	0,8	-1,9	1,3	-0,2	0,1	-0,1

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2016.

*Évolution trimestrielle du Rsa.

Lecture : Fin décembre 2016, le nombre d'allocataires parisiens du Rsa socle s'établit à 63 280.

Figure 1. Nombre de foyers bénéficiaires du Rsa socle en fin de trimestre et évolution en glissement annuel (en %)



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016. (1)

Lecture : En décembre 2016, le nombre de bénéficiaires du Rsa majoré est de 32 144.

N.B : Le choix de suivre l'évolution du nombre de bénéficiaires du Rsa socle à partir de septembre 2013 se fonde sur la mise en place du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (PPLPIS).

En glissement annuel, la décroissance est encore plus accentuée en cette fin de dernier trimestre, elle atteint - 4,4 % entre décembre 2015 et décembre 2016 alors qu'elle était de - 3,4 % entre septembre 2015 et septembre 2016 (cf. figure 1.).

Cette diminution concerne l'ensemble des foyers, qu'ils bénéficient ou non d'une majoration de leur allocation liée à leur situation d'isolement avec enfant(s) à charge ou à naître. Les effectifs du Rsa socle majoré s'élevaient à 32 100 bénéficiaires contre 34 800 un an auparavant. Cette baisse de - 7,6 % confirme la décroissance observée précédemment, et n'a jamais été aussi importante.

Par ailleurs, au cours de ce dernier trimestre 2016, les Caf d'Île-de-France ont versé plus de 156,4 millions d'euros au titre du Rsa socle, c'est sensiblement du même ordre qu'au trimestre précédent.

La variation du nombre de bénéficiaires du Rsa socle d'un trimestre à l'autre (cf. figure 2. et 3.) peut se décomposer en fonction du nombre d'ouvertures de droit et du nombre de fins de droit au Rsa (2). Après avoir connu une baisse régulière au cours des trois premiers trimestres de l'année 2016, le nombre d'entrants augmente au dernier trimestre, pour atteindre 39 000 foyers. Parallèlement, le nombre de

sortants poursuit sa diminution et s'élève à 35 000 foyers fin décembre 2016.

Les entrants et les sortants peuvent se distinguer, selon leur perception du Rsa activité seul ou de la prime d'activité (depuis janvier 2016), ou le fait d'être dans une autre situation (notamment nouvelle demande, perception d'une autre prestation etc...).

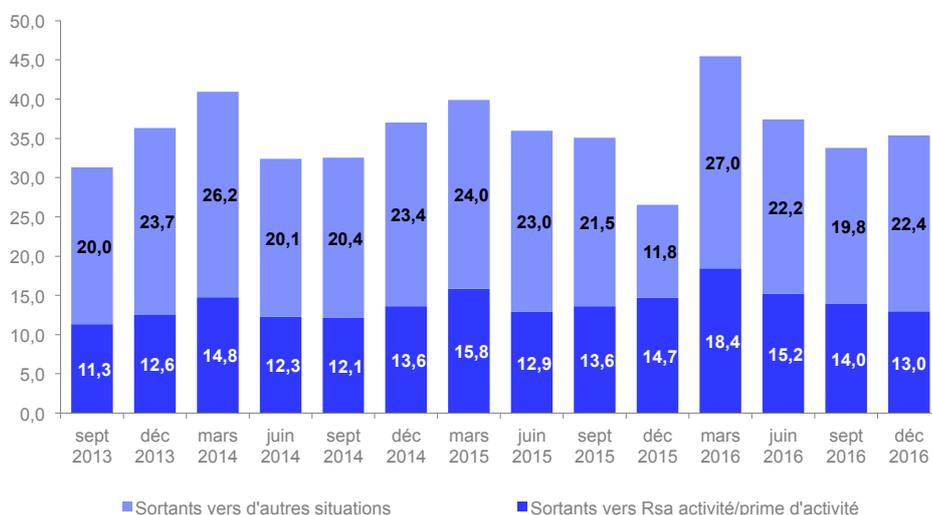
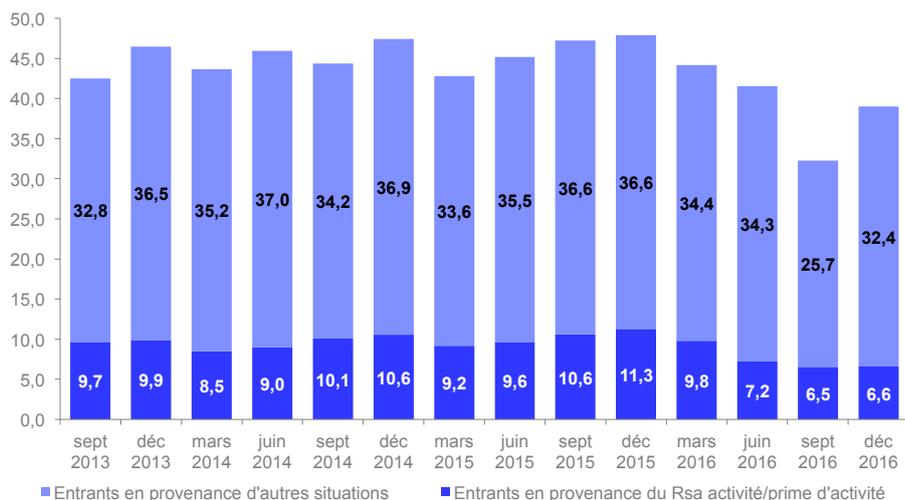
Par rapport à décembre 2015, la baisse du nombre d'ouvertures de droit au Rsa socle (- 9 000 foyers) concerne à la fois les entrées en provenance de la prime d'activité et celles en provenance d'une autre situation (respectivement - 4 000 et - 5 000 foyers).

En effet, les entrées en provenance de la prime d'activité atteignent un niveau plus faible à partir de juin 2016 (environ 6 800 foyers en moyenne chaque trimestre) que celles en provenance du Rsa activité seul observées entre septembre et décembre 2015 (11 300 foyers). Conjointement à des évolutions du contexte économique, cette tendance pourrait être liée à la déconnexion des formulaires de demande de la prime d'activité et du Rsa socle. Les ouvertures de droit en provenance d'une autre situation connaissent une baisse continue au cours de l'année 2016 avant d'augmenter au dernier trimestre.

(1) Au 1er septembre 2013, le montant forfaitaire du Rsa a été revalorisé de 2 %. Cette mesure prise dans le cadre du PPLPIS correspond à la première revalorisation exceptionnelle du Rsa de 10 % sur 5 ans. Au 1er septembre 2016, le montant forfaitaire du Rsa socle s'établit à 523,17 euros soit + 6 % de revalorisation par rapport au montant du 1er septembre 2013 (493 euros).

(2) Cazain, S., « Les foyers bénéficiaires du Rsa 1,84 millions à fin décembre 2016 », *Rsa conjoncture*, n°17, mars 2017.

Figure 2. et 3. Nombre d'entrants et de sortants du Rsa socle selon leur droit au Rsa activité seul/prime d'activité en fin de trimestre (en milliers)



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, 2013, 2014, 2015, 2016.

Lecture : En décembre 2016, le nombre de sortants du Rsa socle vers une autre situation s'établit à 22 400 en Île-de-France.

Tableau 2. Répartition des bénéficiaires du Rsa socle selon la structure familiale, en Île-de-France, par département, au 31 décembre 2016 (%)

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Île-de-France
Couples avec enfant(s)	5,5	8,4	12,8	10,3	11,1	10,1	11,4	13,5	10,3
Couples sans enfant	2,3	2,0	3,2	2,5	2,2	2,0	2,3	3,0	2,5
Familles monoparentales	19,3	26,3	31,4	29,6	35,8	29,1	34,3	32,9	29,0
Femmes vivant seules	24,8	20,1	15,8	18,1	16,3	17,3	15,8	16,6	18,5
Hommes vivant seuls	48,1	43,1	36,8	39,5	34,6	41,5	36,2	34,0	39,7

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2016.

Lecture : Fin décembre 2016, près du quart (24,8 %) des allocataires parisiens du Rsa socle (seulement Rsa socle et Rsa socle + Prime d'activité) sont des femmes seules.

Près de 6 bénéficiaires franciliens du Rsa socle sur 10 (58,1 %) sont des personnes isolées (cf. [tableau 2.](#)) ; cette proportion s'étege de 50,5 % dans le Val-d'Oise à 72,9 % à Paris.

La part des familles monoparentales atteint 29,1 % sur l'ensemble de la région ; parmi l'ensemble des familles près des trois quarts (73,8 %) sont des familles monoparentales.

■ **L'intéressement à la reprise d'une activité professionnelle par le bénéfice du « cumul intégral » concerne 4 % des foyers Rsa**

Pour accompagner les transitions vers une reprise d'activité des allocataires de ce minimum social, le mécanisme d'intéressement permet-

tant de cumuler (3) le bénéfice du Rsa socle avec les nouveaux revenus d'activité concerne près 4,1 % des bénéficiaires du Rsa socle dans le Val-de-Marne. L'objectif est d'inciter et aider ces allocataires qui s'inscrivent dans une démarche de réinsertion dans le monde du travail à faire face à leurs dépenses sans se fragiliser. ■

Delphine Guérin
Ctrad – Caf en Île-de-France

(3) La mesure de cumul intégral correspond à l'annulation pendant trois mois, à la reprise d'une activité professionnelle, du montant des revenus provenant de cette nouvelle activité.